

La commune de Plaisance est actuellement alimentée à partir d'une station d'eau de traitement réhabilitée en 1989, pouvant utiliser comme ressource soit l'eau de l'Arros soit l'eau de l'Adour (Canal de Cassagnac).

Un courrier de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, en date de juillet 2007 fait état d'une inadaptation de la filière pour un traitement correct des pesticides et sauf abandon programmé, cette station aurait nécessité une mise en conformité technique et administrative, après une mise en demeure par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, pour fin 2010.

Deux solutions s'offraient donc à la commune :

1) mettre en conformité la station de traitement et constitution d'un périmètre de sécurité le long du Canal de Cassagnac.

2) accepter le schéma départemental qui prévoit l'approvisionnement en eau par un forage souterrain en bordure de l'Adour au lieu-dit « les Rouges » à Tasque. Ce forage est déjà protégé par un périmètre de sécurité et est suffisant pour approvisionner la commune de Plaisance, en plus des communes du secteur d'Aignan.

La solution n°1 a été chiffrée par la Direction Départementale de l'Agriculture à 2 millions d'euros.

Entre temps et depuis quelques mois, les syndicats d'Aignan et de Risclé ont décidé de fusionner, ayant l'opportunité d'accéder à l'eau du syndicat Nord-Est de Pau (au cas où il y aurait une pollution sur l'Adour), provenant d'une nappe à 700 mètres de profondeur, d'une très bonne qualité et qui ne servira que ponctuellement.

Le Conseil Municipal a donc choisi la solution n°2 :

- au vu des investissements importants à réaliser*
- au vu de tous les travaux restant à faire sur le réseau*

Le nouveau prix de l'eau sera supérieur au prix actuel et dépassera sûrement 1.20€/m³ (prix actuel de 0.89€/m³) mais il aurait augmenté de façon bien plus conséquente si nous avions choisi la solution n°1.

Ce projet commun reste globalement et pour chaque collectivité, plus rationnel et plus économique que des solutions dites « individuelles ».

Le nouveau syndicat comprenant 13 communes du canton de Risclé, 12 communes du canton d'Aignan et 4 communes du canton de Plaisance, aura à réaliser des investissements pour les trente prochaines années, dans le cadre d'un service public de l'eau, géré en régie directe au mieux de l'intérêt des abonnés avec un coût de l'eau maîtrisé.